



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'accidentalité dans la région Occitanie de 2020 à 2024

Mobilité et Sécurité routière

Novembre 2025

En 5 ans : **17 734 accidents**
qui ont provoqué : **1 771 tués**
22 793 blessés

Définitions

Accident : il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

L'accident grave : comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

L'accident mortel : comporte au moins un tué.

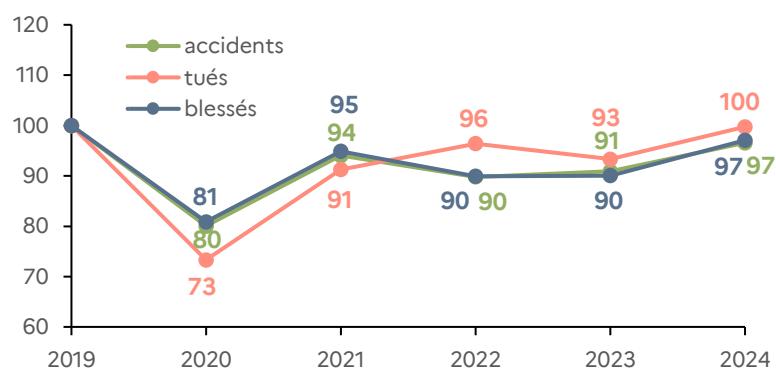
Tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessés : on distingue les blessés hospitalisés (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les blessés légers (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

D.G.O. : Document Général d'Orientation (enjeux de sécurité routière au niveau départemental)

Évolution de l'accidentalité régionale de 2020 à 2024 (base 100 année 2019)

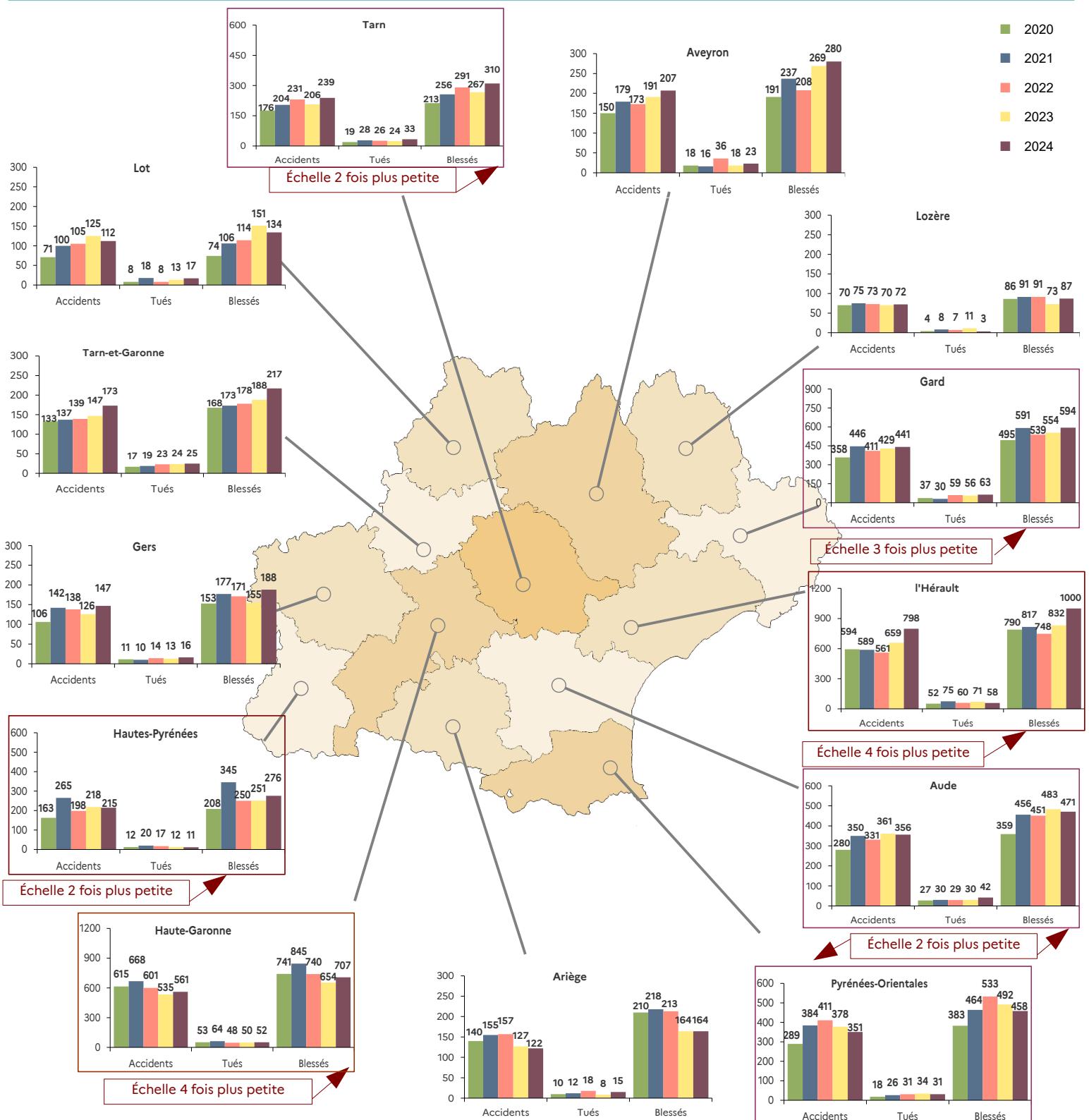


	Accidents	Tués	Blessés
2019	3 929	390	5 033
2020	3 145	286	4 071
2021	3 694	356	4 776
2022	3 529	376	4 527
2023	3 572	364	4 533
2024	3 794	389	4 886

Après une hausse - en 2021 - des nombres d'accidents, tués et blessés, les accidents et les blessés suivent des courbes identiques (baisse en 2022 et stabilisation en 2023) tandis que les tués présentent deux années de hausse – 2021 et 2022 – suivies d'une baisse en 2023. En 2024, les trois indicateurs sont en hausse.

A partir de 2020, année de la pandémie COVID, les nombres d' accidents et de blessés, sur toute la période d'étude, restent en-dessous de ceux de l'année 2019, année de référence ante COVID. Le nombre des tués en 2024 est quasiment au même niveau qu'en 2019.

Évolution de l'accidentalité par département



Les fluctuations des indicateurs, d'une année sur l'autre, ne permettent pas de définir une tendance au niveau départemental.

Sur la période d'étude, seul le Tarn-et-Garonne voit ses trois indicateurs – accidents, tués et blessés – augmenter. L'Aveyron, le Gard et l'Hérault présentent une hausse des accidents et des blessés pour les deux dernières années. Le Gers, la Haute-Garonne et le Tarn voient leurs trois indicateurs augmenter en 2024.

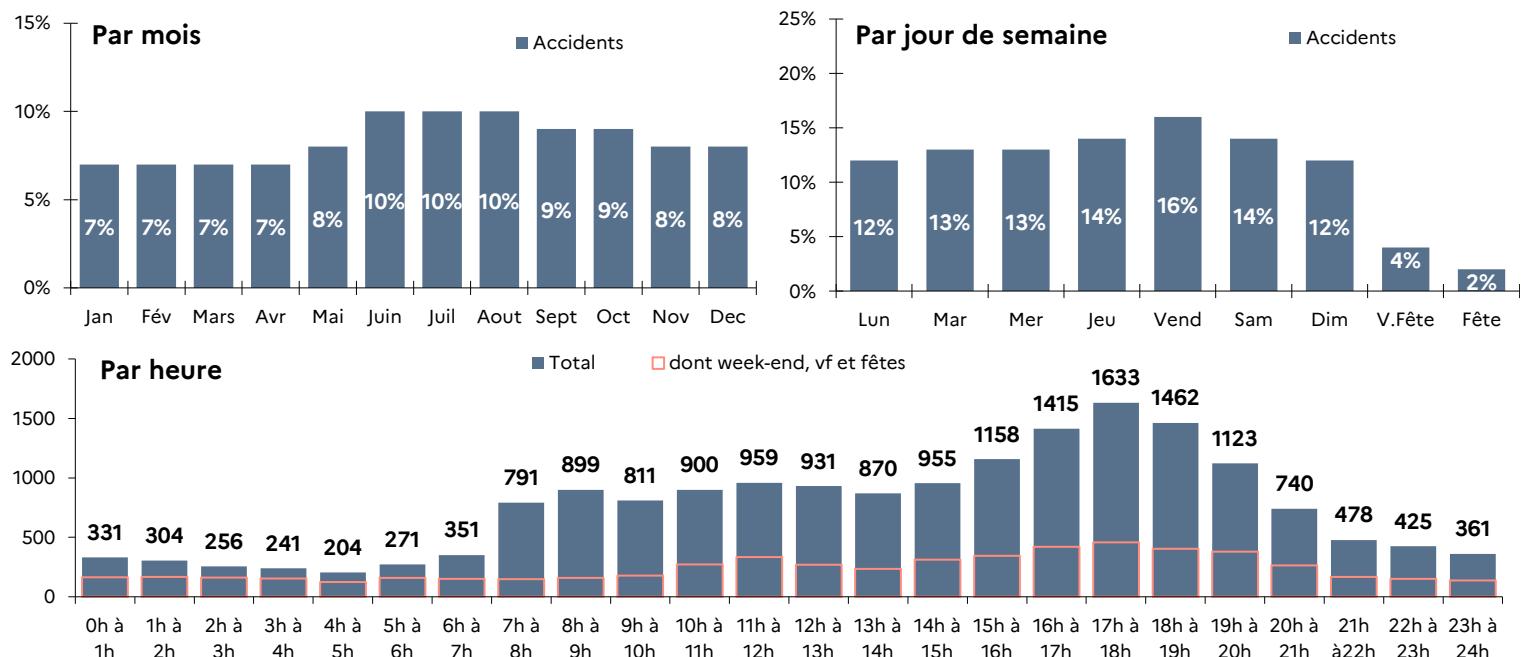
Malgré une légère baisse en 2022, les tués dans l'Aude sont en augmentation sur la période d'étude.

Les Pyrénées-Orientales présentent une baisse des accidents et des blessés pour les deux dernières années.

On remarque que la Lozère présente la plus faible accidentalité de la région, alors que trois départements, le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault, représentent 47 % des accidents, des tués et des blessés.

Attention, les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations, c'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

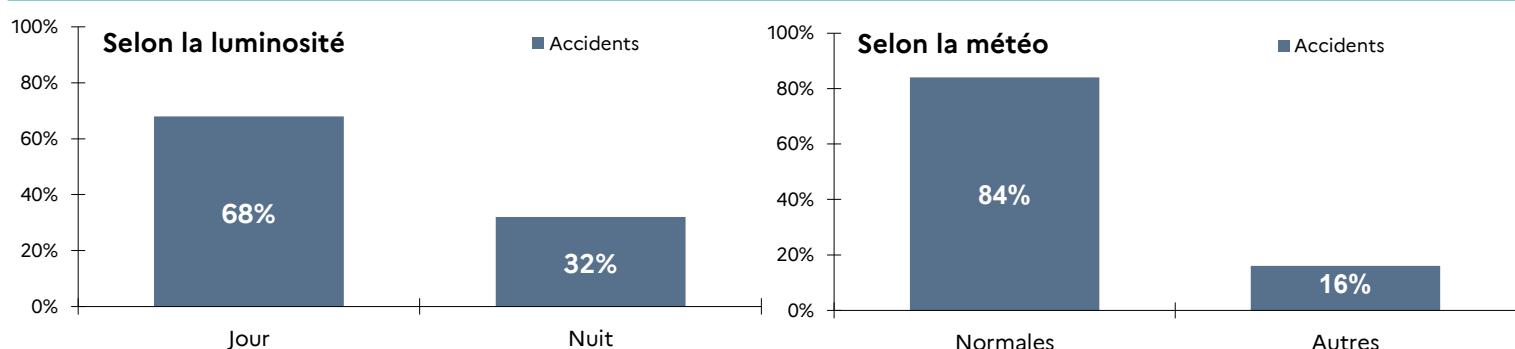
Répartition des accidents dans le temps



Les accidents sont au plus bas sur les quatre premiers mois de l'année avec 7 %, et on note un maximum (10 %) en période estivale, de juin à août. Le vendredi est le jour de la semaine où l'on observe le plus d'accidents.

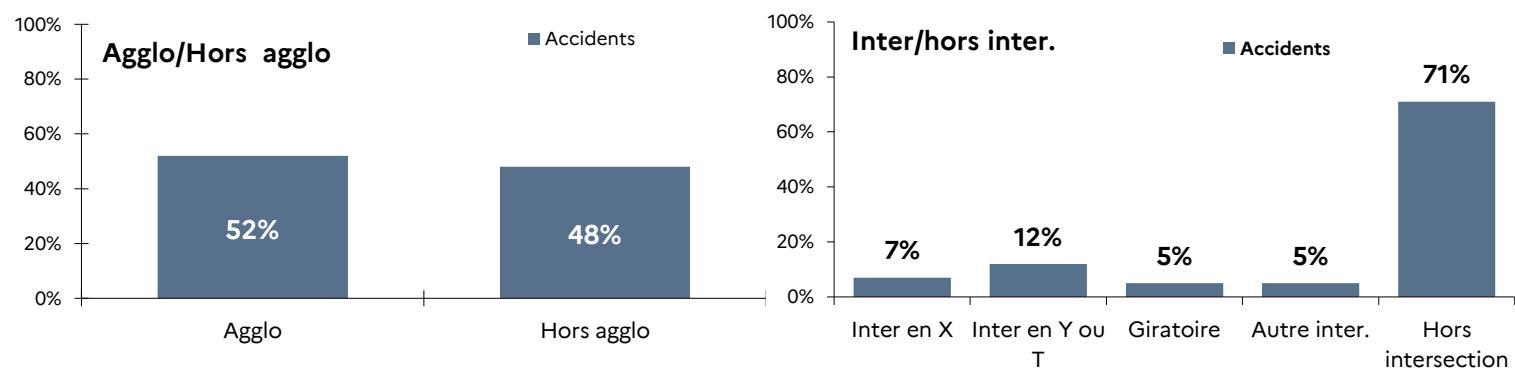
La plage horaire la plus accidentogène se situe entre 16h et 19h. Entre 0h et 7h, 55 % des accidents se produisent le week-end, la veille ou un jour de fête.

Répartition des accidents selon les circonstances



La majorité des accidents se produit de jour (68%), avec des conditions atmosphériques normales (84%).

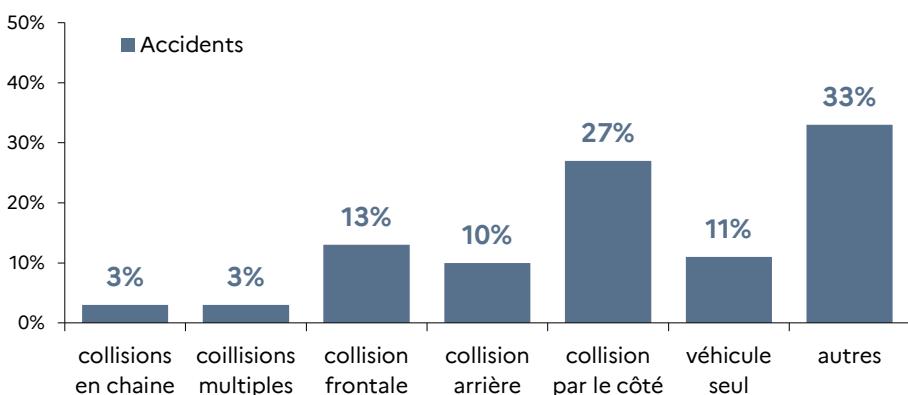
Répartition des accidents suivant la localisation



Les accidents ont lieu majoritairement en agglomération (52%) et principalement hors intersection (71%).

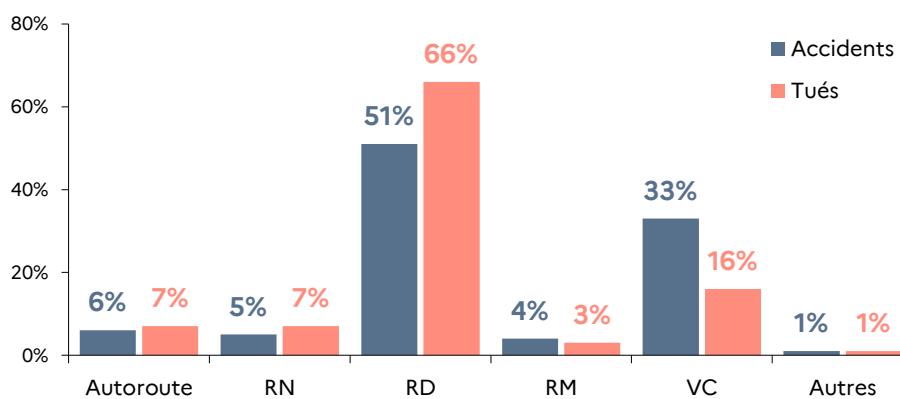
En ce qui concerne les accidents en carrefours, les intersections en Y ou T enregistrent le plus d'accidents (12 %), viennent ensuite les intersections en X (7 %).

Répartition des accidents selon le type de collision



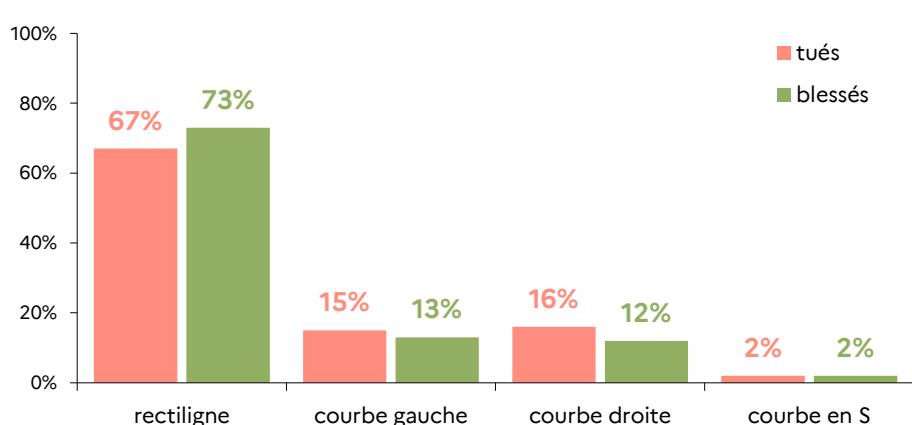
Parmi les causes d'accidents bien identifiées, les plus importantes sont dues à une collision contre un autre véhicule, notamment par le côté (27%).

Répartition des accidents selon le type de voirie



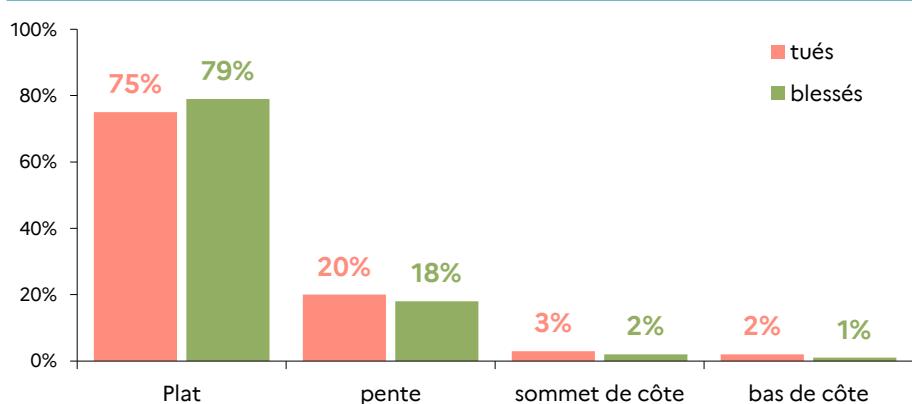
Les accidents se produisent principalement sur le réseau secondaire. Le réseau départemental concentre 51 % des accidents et 66 % des tués. Viennent ensuite le réseau communal avec 33 % des accidents et 16 % des tués. Les autoroutes et routes nationales représentent respectivement 6 % et 5 % des accidents et 7 % des tués. Les routes sur le territoire des métropoles, comptent pour 4 % des accidents et 3 % des tués.

Répartition des victimes selon le tracé en plan de la route



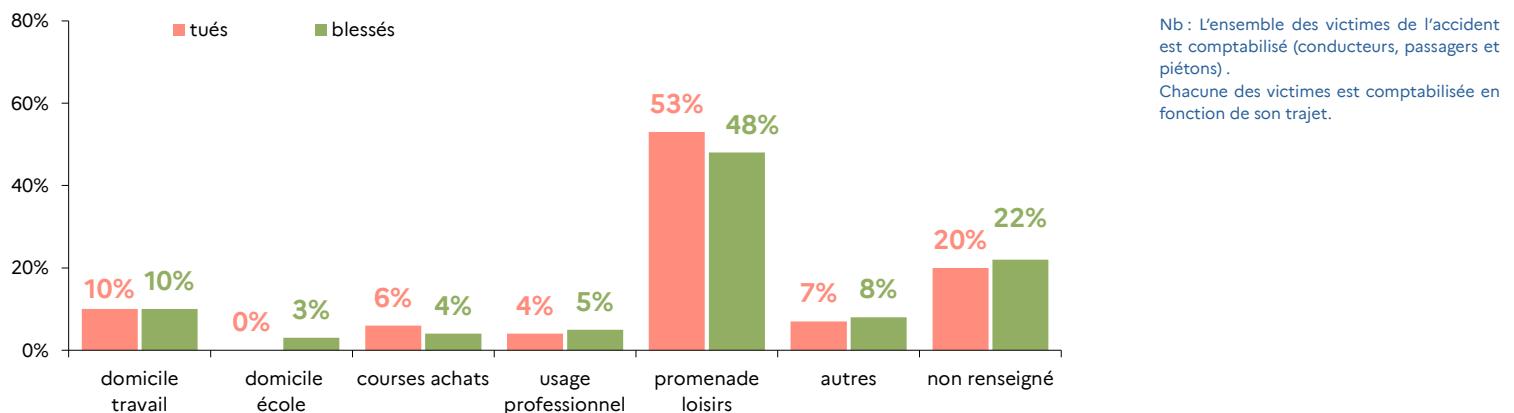
Lors d'un accident sur les routes d'Occitanie, 67 % des tués et 73 % des blessés sont la conséquence d'un accident qui se produit sur une partie rectiligne de la route. Ensuite, 33 % des tués et 27 % des blessés sont dus à des accidents en virage dont 2 % (tués et blessés) dans des courbes en « S ».

Répartition des victimes selon le profil en long de la route



Les parties planes de la route recensent 75 % des tués et 79 % des blessés, dans les accidents de la route. Ensuite, on enregistre 25 % des tués et 21 % des blessés dans des accidents sur une route en pente.

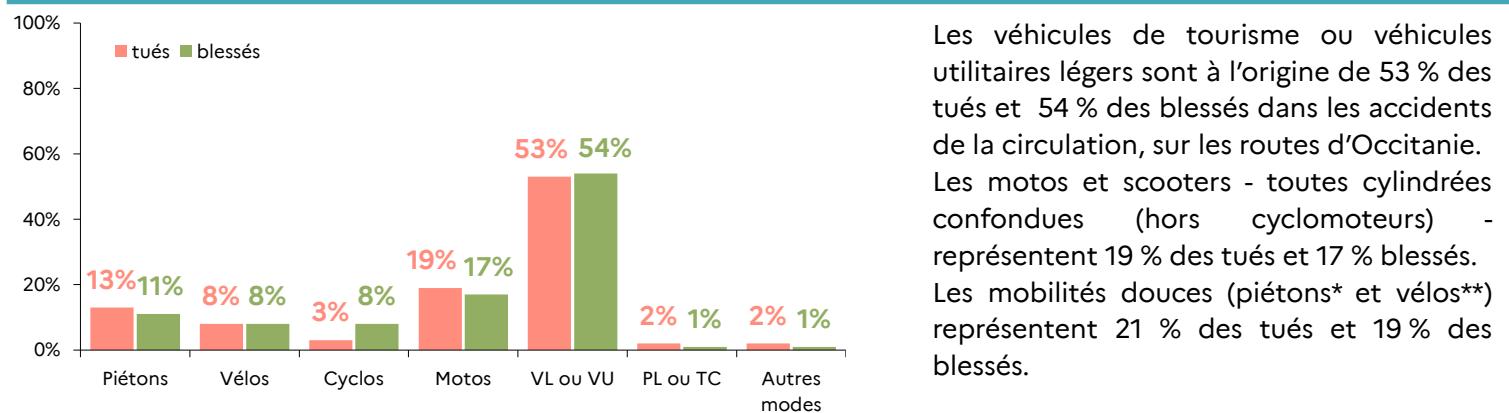
Répartition des victimes selon le type de trajet



Les trajets de type **promenade et loisirs** sont à l'origine de **53 % des tués et 48 % des blessés**, lors d'un accident de la circulation. Parmi les victimes de la route en Occitanie, 14 % des tués et 15 % des blessés, le sont dans le cadre du **risque routier professionnel** – domicile travail ou usage professionnel.

Il est à noter que pour **un cinquième** des tués ou des blessés, le type de trajet **n'est pas renseigné**.

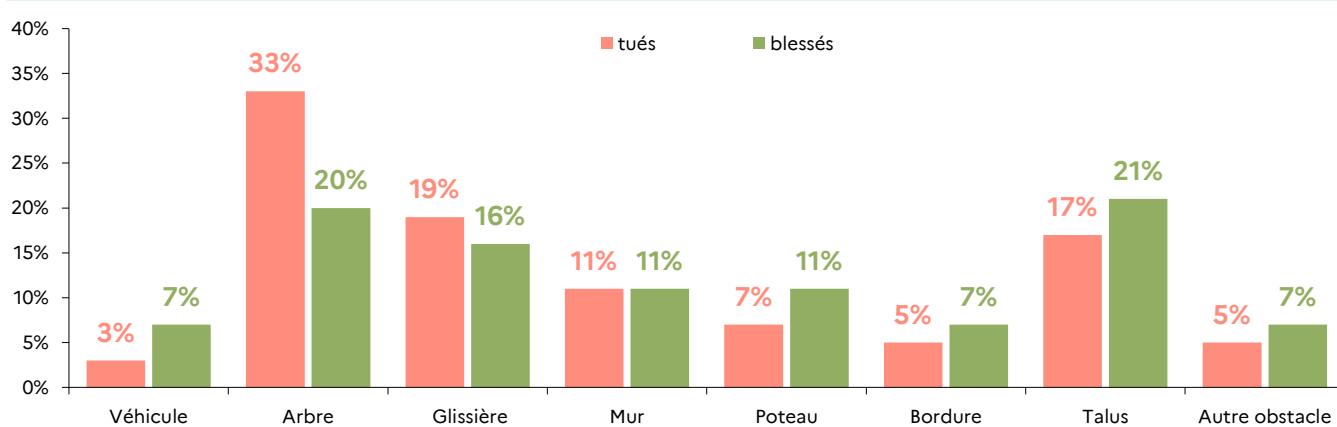
Répartition des victimes selon le mode de transport



* Dans les piétons sont comptabilisés, les piétons et les Engins de déplacements personnels sans moteur (EDPsm)

** Dans les vélos, sont comptabilisés les vélos, les vélos à assistance électrique,(VAE) et les engins de déplacement personnel à moteur (EDPM)

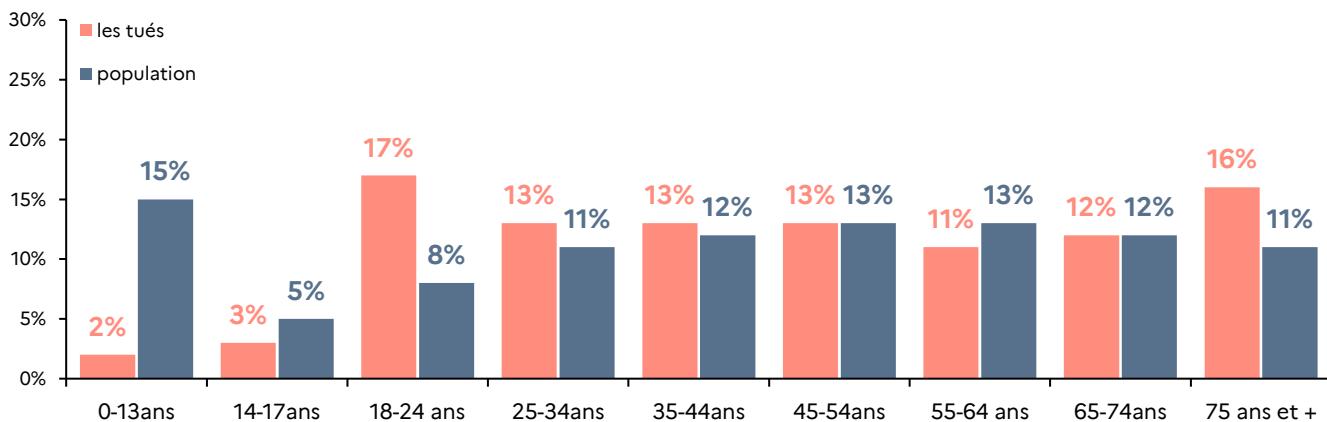
Répartition des victimes selon le type d'obstacle fixe



Lors d'un accident contre un obstacle fixe, ce sont les arbres qui engendrent le plus de victimes (33 % des tués et 20 % des blessés). Les glissières (tous types confondus) sont à l'origine de 19 % des tués et 16 % des blessés. Les talus représentent 17 % des tués et 21 % des blessés.

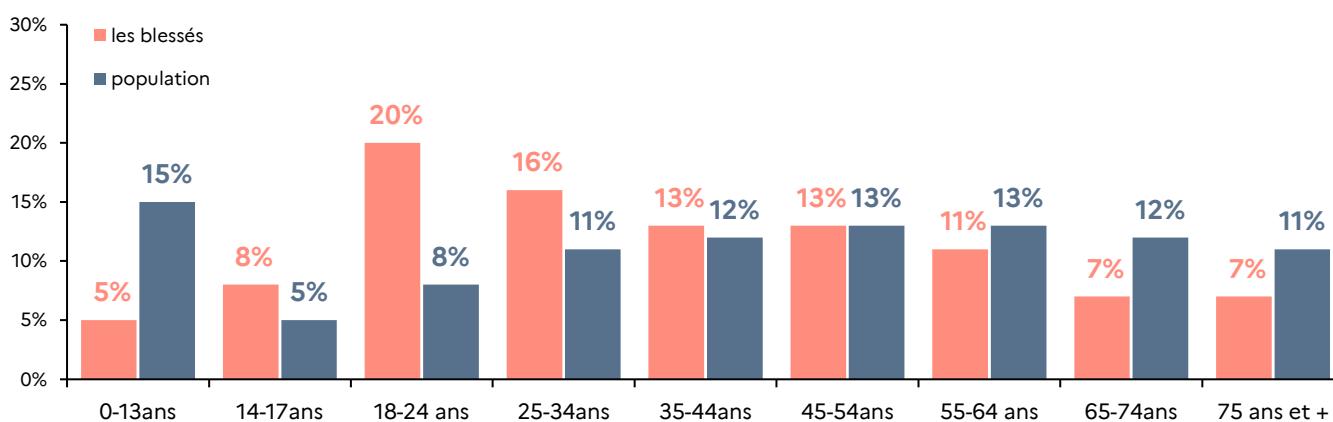
Les impliqués

... selon l'âge



Parmi les 1 771 personnes décédées sur les routes en Occitanie entre 2020 et 2024, les classes d'âge des « 18-24 ans » et des « 75 ans et plus » sont celles où l'on compte le plus de tués . Avec respectivement 295 et 285 tués, ces deux classes d'âge représentent chacune 17 % et 16 % des tués.

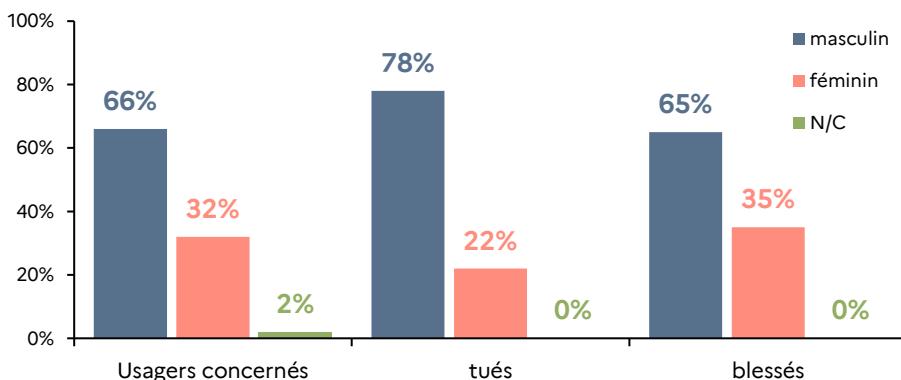
Les tués dans les classes d'âge « 18-24 ans », « 25-34 ans », « 35-44 ans » et « 75 ans et + » sont surreprésentés par rapport à leur poids dans la population.



Concernant les blessés ; sur les 22 793 personnes recensées sur la période d'étude dans les accidents de la route, on enregistre 4 478 jeunes de 18 à 24 ans, soit 20 % de l'ensemble des blessés.

Les quatre classes d'âge comprises entre 14 et 44 ans sont surreprésentées par rapport à leur poids dans la population.

... selon le sexe

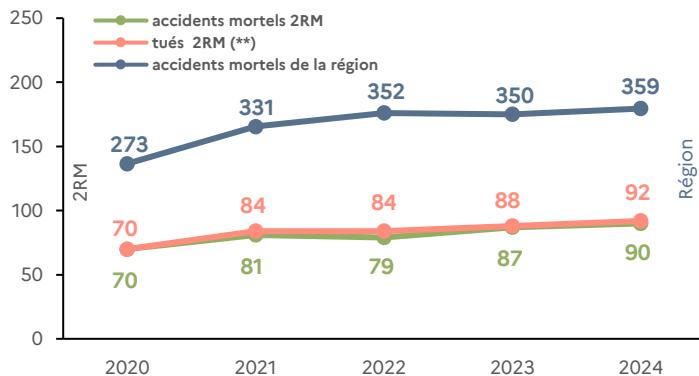


Dans les accidents corporels de la circulation en Occitanie, les hommes sont les principaux impliqués (66%).

On note que 78 % des tués et 65 % des blessés sont de sexe masculin.

Les enjeux du Document Général d'Orientation (D.G.O.)

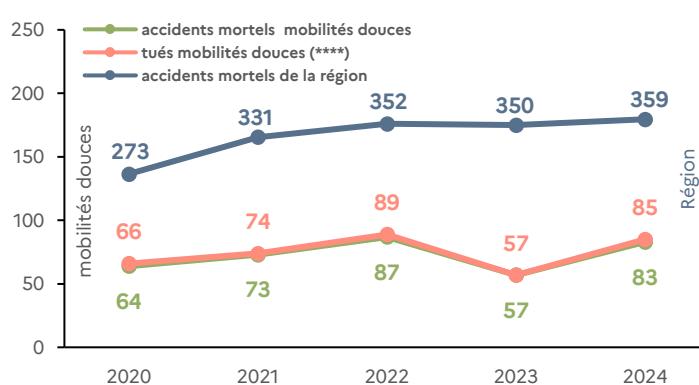
Les deux roues motorisés (2RM) (*)



Sur la période d'étude, le nombre d'accidents mortels impliquant un deux roues motorisé (2RM) est en augmentation passant de 70 en 2020 à 90 en 2024 cela représente entre 22 et 26 % des accidents mortels de la région sur les routes Occitanes.
Les accidents mortels avec un 2RM suivent une trajectoire similaire à celle des tués.

(*) Dans les 2RM, sont comptabilisés les cyclomoteurs et les motos, quelle que soit la cylindrée, y compris les scooters et les scooters 3 roues et les side-cars.
(***) Dans les tués, sont comptés l'ensemble des tués de l'accident qu'ils soient ou non pilote ou passagers du 2RM.

Les mobilités douces (****)

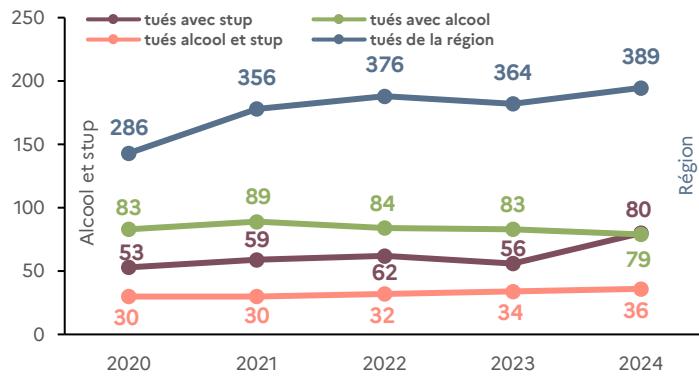


Après la baisse constatée en 2020, on note en 2021 et 2022, une hausse des accidents mortels et du nombre de tués, parmi les usagers des mobilités douces. En 2023, on observe une baisse significative des deux items. En 2024, les accidents mortels et les tués repartent à la hausse, sans toutefois revenir au niveau de 2022 .

(****) Les mobilités douces regroupent les piétons, les conducteurs d'engins de déplacements personnels sans moteur (EDP), les vélos, les vélo à assistance électrique (VAE) et les engins de déplacements personnels motorisés (EDPm).

(*****) Dans les tués, sont comptés l'ensemble des tués de l'accident qu'ils soient ou non en mobilités douces.

L'alcool et les stupéfiants

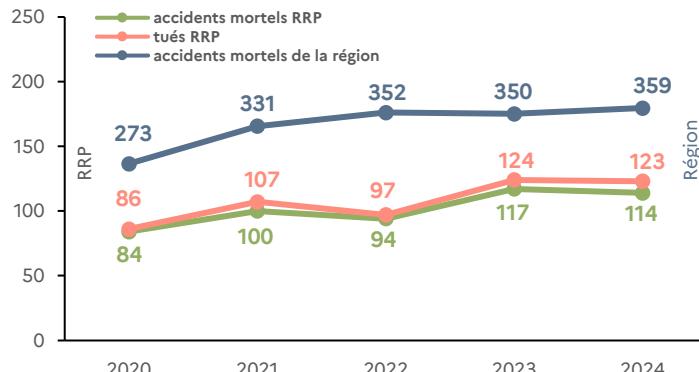


Le nombre de tués dans les accidents impliquant au moins un conducteur **alcoolisé** est en baisse sur la période 2021-2024. La part des tués dans les **accidents avec alcool** fluctue entre 29 % en 2020 et 20 % en 2024.

Par rapport au nombre de tués de la région, entre 2020 et 2024 , la part des tués dans les accidents **avec stupéfiants** varie entre 15 % en 2023 et 21 % en 2024, année où l'on note une augmentation importante du nombre de tués dans les accidents avec stupéfiants.

La part des tués dans les accidents avec **au moins un conducteur alcoolisé et positif à au moins un produit stupéfiant** varie de 8 % à 10 %.

Le risque routier professionnel



Le nombre d'accidents mortels comptabilisés en situation professionnelle (*****) dans les accidents de la circulation, ainsi que le nombre de tués sont en hausse sur la période d'étude, avec des baisses en 2022 et 2024.

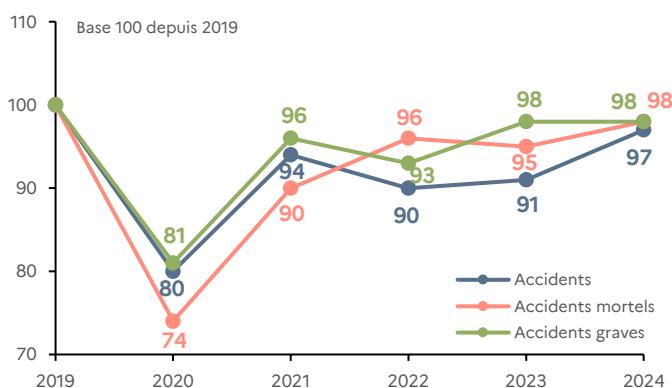
Parmi les accidents mortels de la région, la part des accidents mortels impliquant un conducteur en situation professionnelle est de 31 % (*****) .

(*****) situation professionnelles : en mission ou déplacement pour raisons professionnelles, trajet domicile travail.

(*****) ce pourcentage prend en compte l'ensemble des accidents ou au moins un conducteur, un passager ou un piéton impliqués sont en situation professionnelle.

Les accidents graves par département

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019/2023	2024	Évolution 2024 / moyenne 2019/2023
Ariège	78	59	78	75	58	70	65	- 7,1 %
Aude	176	149	171	174	197	173	175	1,2 %
Aveyron	124	102	108	116	122	114	149	30,7 %
Gard	305	237	277	261	291	274	273	- 0,4 %
Haute-Garonne	354	300	343	339	304	328	331	0,9 %
Gers	118	62	95	85	89	90	95	5,6 %
Hérault	379	341	408	368	397	379	410	8,2 %
Lot	83	64	70	74	87	76	71	- 6,6 %
Lozère	53	40	56	50	55	51	52	2 %
Hautes-Pyrénées	88	96	99	91	114	98	110	12,2 %
Pyrénées-Orientales	149	97	165	171	174	151	155	2,6 %
Tarn	140	108	115	114	126	121	131	8,3 %
Tarn-et-Garonne	122	111	106	107	111	111	110	- 0,9 %
Occitanie	2 169	1 766	2 091	2 025	2 125	2 036	2 127	4,5 %



L'Ariège, le Lot et dans une moindre mesure le Gard et le Tarn-et-Garonne enregistrent, en 2024, un nombre d'accidents graves inférieur à la moyenne des cinq années précédentes (2019-2023). Pour l'ensemble de la région, on note en 2024, un nombre d'accidents graves supérieur de 4,5 % à la moyenne des cinq années précédentes.

En 2024, par rapport à 2023, les nombres d'accidents et d'accidents mortels sont en augmentation, tandis que les accidents graves sont stables.

Directeur de publication : Patrick BERG — Rédaction et réalisation : Alain BENAYS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
Cité administrative 1, place Émile Blouin CS 10008 31952 Toulouse Cedex 9
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr